



Juillet 2023

W O L F F A N T Z E N



Bulletin communal

Sommaire



Edito	3
Conseils municipaux	4 - 5
L'équipe municipale	6
Travaux	7 - 8
Ecole	9 - 12
Périscolaire	13
Quoi de neuf ?	14 - 17
Infos diverses	18 - 23
Cérémonies	24 - 25
Tout en images	26
Etat civil 2023	27

Directrice de la Communication :

Yvette CORNIAUX et la Commission Communication

Conception : MOSER+ - Juillet 2023 - PCH Imprimerie



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La période estivale est arrivée ! Le premier semestre de cette année a, encore une fois, été une période difficile et tout particulièrement pour les personnes à revenus modestes. En effet, l'inflation est montée à un niveau que nous n'avions pas connu depuis très longtemps et tous les prix des matières premières et des produits alimentaires ont fait un bond spectaculaire. Fort heureusement, il semble que cette spirale ralentisse et on devrait assez vite le constater sur les étiquettes de prix.

Comme nous nous y attendions, les factures de gaz de la commune ont explosé : pour la période de janvier à mai 2022, la dépense était de 8 900 €. Pour la même période en 2023, la dépense s'élève à 55 000 € dont 26 000 € pour la salle polyvalente. Nous allons donc revoir l'utilisation de cette salle durant cette période d'inflation avec une application dès septembre.

Notre commune continue à s'agrandir. La voirie du lotissement Katzenroth 4 est maintenant terminée et les parcelles ont été mises à la vente. Les pré-inscriptions dans notre école pour la rentrée scolaire laissent entrevoir une augmentation des effectifs de près de 20 %. Les places au périscolaire ont été augmentées et passent de 48 à 62 enfants. C'est encore un très gros effort financier pour la commune.

Notre village a été fleuri, nettoyé pour qu'il soit attrayant durant cette période estivale. Il nous faut remercier notre équipe technique, Yves, Michel et Jérémy qui ont effectué un travail remarquable. J'ai déjà reçu de nombreux messages, du village comme de personnes extérieures, qui félicitaient notre équipe pour cela.

La période estivale est commencée et les premiers pics de chaleur sont déjà apparus. Il va y en avoir d'autres durant ces mois d'été. Soyez prudents et également attentifs aux autres personnes près de chez vous. N'hésitez pas à informer la Mairie si vous décelez quelque chose d'anormal.

Enfin, j'en profite pour rappeler que les feux, même petits, pour brûler des déchets végétaux sont strictement interdits dans les zones bâties tant pour la sécurité incendie que pour la santé de nos concitoyens. J'ai demandé à la Brigade Verte et à la Gendarmerie d'être intransigeantes avec les contrevenants.

Pour terminer, au nom du Conseil municipal, je vous souhaite un bel été en espérant que vous pourrez en profiter pour vous reposer quelque peu.

A très bientôt.

Votre Maire,
Jean-Louis HERBAUT



Conseils municipaux

1^{er} semestre 2023



CM DU 21-02-2023

Le Conseil municipal s'est réuni le 21 février 2023 sous la présidence du Maire, Jean-Louis HERBAUT. Les points suivants ont été abordés :

Démission de ses fonctions d'une adjointe au Maire

Mme Anne-Laure ZIESSEL a présenté sa démission de ses fonctions de 3^{ème} Adjointe pour raisons familiales afin de suivre son époux détaché. Le Préfet a accepté cette démission en date du 1^{er} janvier 2023. Mme ZIESSEL a émis le souhait de continuer à siéger comme conseillère, revenant très régulièrement dans la région.

Le Conseil a acté la proposition de M. le Maire de fixer à 3 au lieu de 4 les postes d'adjoints et de déléguer en partie les missions de Mme ZIESSEL à deux conseillères municipales : Mme Christine HATTERMANN et Mme Véronique SCHERTZINGER.

Travaux sur la forêt communale en 2023

Après un exposé de M. Chris BIRAUD, 2^{ème} Adjoint, présentant le programme prévisionnel des travaux préconisés par l'ONF sur notre ban communal, le Conseil a décidé de prévoir la somme de 3 600 € au budget 2023 et d'informer l'ONF que les travaux seront limités à cette enveloppe fixée.

Mise en place d'un forfait pour la prise en charge des dépôts sauvages

Devant l'augmentation des dépôts sauvages d'ordures et de détritiques de toutes sortes, le Conseil a décidé de facturer au contrevenant un forfait d'enlèvement et d'élimination de ses dépôts illicites par les services techniques de la commune :

- un tarif forfaitaire de 100 € pour la prise en charge de dépôts sauvages d'un volume inférieur à 100 litres,
- un tarif forfaitaire de 300 € pour la prise en charge de dépôts sauvages d'un volume supérieur à 100 litres,
- un tarif au coût réel pour la prise en charge de dépôts sauvages composés de déchets autres que des déchets inertes (déchets classés dangereux) ou d'encombrants.

Indemnité de logement du pasteur

La Préfecture a transmis la répartition du « nombre d'âmes » au sein des paroisses desservies par le Pasteur Fabien ANDRE qui occupe le presbytère d'ANDOLSHEIM. Ce dernier se voit attribuer une indemnité forfaitaire annuelle pour son logement de 2 808 €. Ayant la charge de 3 communes supplémentaires depuis le 1^{er} septembre 2022, il y a

lieu de modifier le montant de participation affecté à chacune des communes au prorata du « nombre d'âmes ».

La quote-part incombant à la commune de WOLFGANTZEN s'élève à 219,33 € par année. Cette somme sera inscrite au budget 2023.

Personnel communal

Suite au départ d'un agent communal, d'une demande de mutation interne d'un employé et en prévision du départ en retraite d'un agent technique, le Conseil a décidé de créer un poste d'agent technique polyvalent à compter du 1^{er} mars 2023.

CM DU 30-03-2023

Le Conseil municipal de Wolfgantzen s'est réuni le 30 mars sous la présidence du Maire, Jean-Louis HERBAUT. De nombreux points étaient à l'ordre du jour, la séance étant dévolue au compte administratif 2022 ainsi qu'au vote du budget 2023. Voici l'essentiel des délibérations.

Taxes communales

Compte-tenu de la situation financière de la commune et de la situation économique actuelle, il a été décidé de maintenir pour l'année 2023 les taux à 23,81 % pour la taxe foncière bâtie et 49,49 % pour la taxe foncière non bâtie. Le taux de la taxe d'habitation concernant les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de 2 ans, a été fixé à 9,22 %. Le Conseil a néanmoins acté que l'évolution de ces taux devra être envisagée l'année prochaine. Le produit fiscal attendu pour 2023 est estimé à 412 771 €.

Subventions

Le Conseil a décidé d'accorder des subventions aux différentes associations, qu'elles soient communales ou extérieures. Le montant de l'enveloppe alloué est de 5 000 €.

Tarifs location de salle

L'augmentation des charges en chauffage et électricité étant importante, il a été décidé de prendre le temps de faire une étude plus précise sur la consommation lors des locations et de fixer les divers tarifs de location lors d'un prochain Conseil.

Compte administratif 2022

Les résultats du compte administratif font apparaître un solde de clôture de 533 160,03 € en section de fonctionnement et de - 20 078,79 € en section

Conseils municipaux

1^{er} semestre 2023



d'investissement. Après avoir ajouté les restes à réaliser attendus de 163 890 €, le résultat cumulé de l'exercice 2022 présente un excédent de 676 971,24 €.

Prévisions de travaux

Les conseillers ont adopté à l'unanimité les réalisations prévues pour 2023. De nombreux chantiers vont voir le jour dans les mois à venir : parking église, déménagement bibliothèque, potager école, panneaux des rues, monument aux morts, éclairage public. Enfin, la commune va bénéficier de l'assistance et de l'expertise de la Gendarmerie afin que soit conduit un diagnostic pour l'installation de la vidéoprotection.

Budget primitif 2023

Le Conseil a ensuite voté à l'unanimité le budget primitif présenté par le Maire et qui avait été longuement préparé par la commission budget du 21 mars. Il représente un volume global de 2 494 002,33 € (1 360 555,54 € en fonctionnement et 1 133 446,79 € en investissement).

Motion de soutien à la Brigade Verte

Le Conseil manifeste son inquiétude face au sort qui risque d'être réservé au corps des gardes-champêtres par le Ministère de l'Intérieur et souhaite apporter son soutien à la Brigade Verte et à ses personnels en votant une motion affirmant son attachement à ses gardes-champêtres.

Emplois d'été

Le Conseil a décidé la création de 3 emplois saisonniers (1/mois en juin, juillet et août) pour seconder le personnel des Services Techniques. Les candidatures des jeunes du village sont arrivées en mairie et le tirage au sort aura lieu prochainement.

CM DU 16-05-2023

Le Conseil municipal de Wolfgantzen s'est réuni le 16 mai sous la présidence du Maire, Jean-Louis HERBAUT. Voici l'essentiel des délibérations.

Parking de l'église

Le Conseil Presbytéral de la Paroisse protestante ayant donné son accord pour la cession d'une parcelle du cimetière protestant de 0,40 ares, le Conseil a

approuvé la rétrocession à l'euro symbolique de cette parcelle pour la construction du parking. Il s'est engagé à reconstruire le mur nord qui devra être détruit et de prendre en charge l'entretien du cimetière lorsque l'équipe qui en a la charge actuellement ne pourra plus l'assurer.

Contrat de territoire Alsace Région de Colmar

À la suite de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Région de Colmar, sur la période 2022-2025 et à l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la CeA, le Conseil a approuvé le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Région de Colmar pour la période 2022-2025 et a autorisé M. le Maire à signer le contrat.

Déclassement de voirie

À la suite de l'annulation de la division parcellaire et à la cession de la parcelle 315, le projet comprenant la construction de 6 maisons accolées a été abandonné et remplacé par la construction de 2 maisons sur deux parcelles distinctes. Il n'y a donc plus lieu de créer une voirie nouvelle pour desservir ces nouveaux logements qui ont un accès direct à la rue des Ecureuils. L'Impasse du Renard, créée par délibération du 22 juin 2022, est donc déclassée et retirée. Les 2 constructions se verront attribuer les numéros 5 et 5A de la rue des Ecureuils.

Rythmes scolaires

L'organisation du temps scolaire arrivant à échéance à l'été 2023 et après avoir demandé l'avis consultatif de l'équipe enseignante, le Conseil a décidé de maintenir l'organisation du temps scolaire en semaine de 4 jours pour les 3 prochaines années avec les horaires inchangés.

Urbanisme

Mme CORNIAUX, 1^{ère} Adjointe, a présenté les déclarations d'intention d'aliéner, les déclarations préalables de travaux et les demandes de permis de construire pour la période du 21 février au 15 mai 2023.

Brève mais studieuse séance qui s'est terminée vers 20h15.

L'équipe municipale



PORTAIT DE MICHEL BIELLMANN

Vous avez probablement remarqué une « nouvelle abeille » qui s'active au service du village ? Il s'agit de Michel BIELLMANN, notre nouvel employé communal. Paysagiste de métier, il vient renforcer l'équipe des services techniques du village depuis le 1^{er} mars 2023.

Après avoir travaillé de nombreuses années dans une entreprise de paysagisme privée, il s'est essayé à d'autres métiers, sans succès ! Il s'est rendu compte que son travail lui manquait beaucoup et est revenu sur sa décision. Il a besoin de travailler au grand air. C'est un véritable passionné !

Même s'il n'y habite plus aujourd'hui, Michel est un « enfant de Wolgast ». Il y a grandi et sa famille y vit toujours.

Il était, il y a quelques années, membre du club de quilles du village. Il a remporté plusieurs titres dont celui de champion junior d'Alsace.

Nous lui souhaitons la bienvenue !



PORTAIT DE MICHÈLE SCHAMBERGER

Mme Michèle SCHAMBERGER a pris ses fonctions d'agent administratif et d'ATSEM à la Mairie courant septembre 2022.

Après avoir obtenu un BEP et un CAP de Secrétariat en 1991, Michèle a travaillé dans un cabinet d'avocat à COLMAR pendant une dizaine d'années. En 2001, elle décide de s'installer en région parisienne où elle prend la gérance d'une station-service jusqu'en 2019.

De retour en Alsace en 2019 et après une période de recherche d'emplois, elle intègre la Mairie dans le cadre d'un Contrat d'Aide à l'Emploi pour une durée de 2 ans. En fin de contrat et ayant donné entière satisfaction sur le poste occupé, la Mairie lui propose un poste d'agent administratif à mi-temps, couplé avec un mi-temps en tant qu'ATSEM à l'école du village.

Elle gère plus particulièrement l'urbanisme, en collaboration avec l'Adjointe en charge de ce dossier.



Travaux



ESPACES VERTS

Plusieurs travaux ont été effectués dans le village par l'équipe municipale.

Au niveau du Cimetière : arrachage des haies le long de la clôture, nettoyage et semis de gazon.

Rue des Ecureuils : nettoyage, plantation de petits arbustes et vivaces, paillage d'écorces au niveau de 14 emplacements entre les parkings.

Aire de jeux Rue du Champ de Tir : plantation d'arbustes et paillage d'écorces.

Rue des Artisans, direction rue du Canal, dans le virage le long du chemin de fer : nettoyage, élagage et coupe d'arbres, pose d'une barrière en rondins de bois.

Lotissements Katzenroth II et III : nettoyage, plantation d'arbustes et semis de gazon et paillage d'écorces.





NOUVEAU MONUMENT AUX MORTS

Un nouveau Monument aux morts est en cours d'élaboration afin de remplacer l'actuel dont l'état est très dégradé. Le moment était bien choisi, vu les travaux d'aménagement prévus sur le site.

Le nouveau Monument prendra place à l'arrière de la Mairie sur la place où les cérémonies pourront se dérouler sans gêne pour les participants, l'emplacement actuel du Monument, en bord de route, présentant un caractère dangereux.

Le projet a été travaillé durant plusieurs mois avec l'entreprise ROTH Granit de Neuf-Brisach.

Les fondations ont été effectuées et une partie du monument a déjà été posée.





FETE DE LA SAINT-NICOLAS

Saint Nicolas est passé à l'école pour écouter les chansons apprises par les enfants et leur offrir un mannala pour leur goûter.



NOEL A L'ECOLE

Quels bons moments passés à l'école pour Noël !

Tout d'abord un très chouette spectacle interactif, intitulé « Le Noël enchanté du Yetou », offert par l'équipe enseignante à l'ensemble des classes qui, pendant près d'une heure, a ravi petits et grands.

Après quoi, Mme Christine HATTERMANN, déléguée de la commune, a offert un sac contenant de très beaux livres à chacun des enfants. Ces livres sont offerts par la municipalité et font chaque année vraiment plaisir aux enfants.





CARNAVAL DES ENFANTS

Voilà tous les enfants et adultes de l'école déguisés pour une après-midi de cavalcade à travers les rues du village, suivie d'un goûter carnavalesque très apprécié de tous !



ATELIER DANSE

Les élèves des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 se sont rendus à l'Espace Ried Brun de MUNTZENHEIM pour présenter leur danse préparée à l'école. Que d'émotions de monter sur scène devant les autres classes participantes mais aussi quelle fierté de l'avoir fait.



SORTIE SCOLAIRE

Les enfants de l'école maternelle et de la classe de CP ont fait leur sortie scolaire de fin d'année au Vivarium du Moulin à LAUTENBACH-ZELL, pour découvrir les petites bêtes. Cette journée leur a permis de découvrir la vie des fourmis, des araignées, des abeilles, ... ; tous ont été très impliqués et ont apprécié cette journée bien remplie.





KERMESSE DU 16 JUIN



ENCADREMENT SÉANCES DE NATATION

L'école élémentaire cherche, pour la rentrée de septembre 2023, une personne en mesure d'encadrer un groupe d'élèves du CP au CM2 durant les séances de natation.

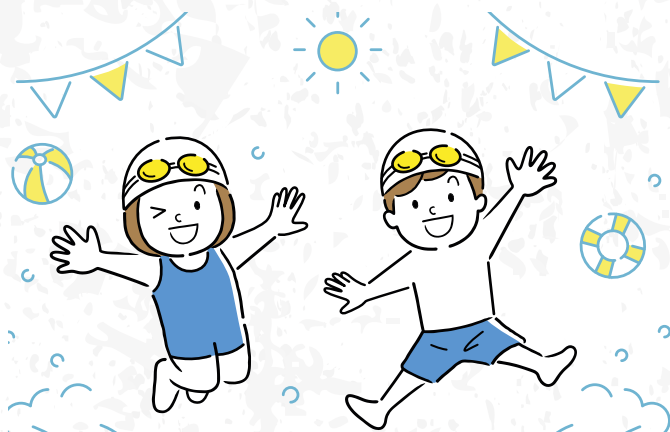
Ces séances scolaires auront lieu les jeudi matins du premier trimestre scolaire, à la piscine Sirenia de VOGELGRUN. Le départ et le retour se font en bus à l'école.

Pour cela, il faudra suivre une formation sur deux séances qui auront lieu début septembre à la piscine Sirenia. Cette formation vous initiera à l'encadrement et à l'enseignement de la natation scolaire.

Les enseignants seront également là pour vous soutenir lors des séances de piscine.

Si vous savez nager, si vous êtes sportif et que vous êtes prêt à encadrer des enfants dans leur parcours de natation, veuillez contacter le directeur de l'école, M. SIMONIN, à l'adresse mail suivante :

ce.0680180b@ac-strasbourg.fr.





ATELIER POTAGER

Dans le cadre d'un projet partagé, l'école et le périscolaire travailleront pendant plusieurs années ensemble sur le thème du potager.

Cette année, ils ont été aidés par la commune et les ouvriers communaux pour construire un potager.

C'est avec beaucoup de curiosité et d'intérêt que les élèves sèment, plantent et prennent soin de leurs plantations.

Ce projet est associé à un projet en partenariat avec la Maison de la Nature d'HIRTZFELDEN, soutenu financièrement par la Communauté de Communes et un PEJ (Projet Environnement J'adhère).

L'école bénéficie ainsi de l'intervention d'animateurs spécialisés auprès des classes. Les Grandes Sections-CP ont travaillé sur les vers de terre. Les CE1-CE2-CM1-CM2 ont étudié la terre et ses nutriments, la manière de faire un composteur, les insectes et leur rôle dans la nature.



Périscolaire



Les enfants du périscolaire ont eu la visite des pompiers de NEUF-BRISACH pour découvrir leurs fonctions et essayer leur matériel. Pas toujours aussi facile que ça en a l'air !



Vous voulez que votre enfant passe de bons moments pendant ses vacances, dans un environnement sympathique ?

Alors, n'hésitez pas et inscrivez-le au périscolaire de Wolfgantzen qui est ouvert du 31 juillet au 18 août avec un programme hebdomadaire qui décoiffe !



Quoi de neuf ?



UNE NOUVELLE ASSOCIATION BOURGEONNE

L'association « Les liens de la terre » s'est installée et débute à Wolfzangen.



Le concept ? Le principe est simple, un coin de terre et des mains pour y cultiver des légumes, des fruits et autres plantes qui seront partagés, en fonction de la présence, au sein d'un potager collaboratif. Ce lieu sera conçu, entretenu, cultivé et animé collectivement par les membres de l'association selon leurs envies et leurs disponibilités.

Chaque volontaire pourra ainsi participer à la production, à côté de chez soi.

Le potager collaboratif sera aussi un lieu de rencontre qui crée du lien entre les générations, familles et groupes.

Où ? La commune met à disposition le terrain situé à l'arrière de l'école maternelle, l'accès se fera par la rue des Ecoles et un portail sera installé très prochainement.

Prêt (e) ? Que vous soyez jardinier(ère) expérimenté(e) ou que vous ayez juste envie d'apporter votre contribution à ce projet durant votre temps libre, rejoignez l'équipe de volontaires !

L'adhésion est **simple** et **gratuite**, et si vous manquez de temps mais que vous voulez aider, les dons sont bienvenus, tel que des graines, du matériel de jardinage, ...

Posez vos questions par mail sur lesliensdelaterre@protonmail.com. Pour plus de convivialité, vous pouvez en discuter avec M. et Mme SCHWIN, au 4 rue du Héron et / ou venir à leur rencontre sur le terrain !

LE TOUR D'ALSACE

Le Tour d'Alsace 2023 aura lieu du 26 au 30 juillet 2023.



Sur l'étape Ribeauvillé-Cernay, un peloton composé de près de 160 coureurs cyclistes venant du monde entier passera dans notre commune le **dimanche 30 juillet 2023** aux environs de 14h00, encadré par des gendarmes motorisés et une centaine de véhicules.



Ce peloton sera précédé, environ 1 heure avant, par une caravane publicitaire composée d'une quarantaine de véhicules. A cette occasion, une animation sera organisée par la Commune. De plus amples informations vous seront diffusées ultérieurement.

Quoi de neuf ?



RÉNOVATION DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Vous avez peut-être constaté que l'église catholique, au centre du village, a été en travaux pendant 2 mois. Elle a été, par conséquent, fermée au public du 13 février au 15 avril 2023.

Pour mémoire, l'église de notre village a été repeinte au milieu des années 90. Avec le temps, les peintures se sont écaillées. Le Conseil de fabrique, propriétaire de l'église et en charge de l'entretien, avait prévu cette rénovation en 2020 mais ce projet a été retardé suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19. En 2022, le projet est relancé. Plusieurs artisans reconnus dans cette spécialité ont été consultés.

Les travaux ont débuté le 13 février 2022. Le choix des coloris a été fait au préalable par le Conseil de fabrique élargi de plusieurs paroissiens engagés, suite à la visite de trois églises qui avaient déjà été rénovées par l'artisan choisi.

Une équipe de bénévoles a déménagé l'ensemble des ornements, statues et tableaux. Il a fallu protéger le mobilier, notamment l'autel et l'orgue. Puis d'impressionnants échafaudages ont été mis en place.

Les travaux ont commencé par le ponçage, le décapage et la réparation de tous les murs qui ont ensuite été traités et repeints. Toutes les boiseries et les portes ont été nettoyées, traitées et vernies. Les bancs et la balustrade ont été poncés et repeints. Profitant des échafaudages en place, les vitraux de l'église ont été nettoyés.

Des paroissiens ont pris à leur charge le nettoyage des statues



et tableaux. La peinture de certaines œuvres a été rafraîchie à cette occasion. Tout le mobilier a été nettoyé et des touches de restauration y ont été apportées. La remise en place des statues, tableaux et ornements a été réalisée par l'équipe des bénévoles. En fin de chantier, une entreprise est intervenue pour faire le nettoyage de l'ensemble du bâtiment.

Le premier office « d'après travaux » a été célébré le 22 avril 2023. L'ensemble du chantier a été financé par le Conseil de fabrique grâce à la générosité des paroissiens et donateurs lors des quêtes annuelles à domicile. Le coût total de l'opération s'est élevé à environ 50 000 €.

Le prochain chantier à prévoir sera la réfection de la sacristie.





FORFAIT POUR LA PRISE EN CHARGE DES DEPOTS SAUVAGES

Les dépôts sauvages d'ordures ou de détritrus de quelque nature que ce soit (ordures ménagères, déchets verts, encombrants, cartons, gravats, ...) ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune.

Constatation est faite que certaines personnes indélicates se débarrassent de leurs ordures dans les endroits publics, malgré les différents services existants en matière de gestion des déchets sur le territoire de la commune.

Un arrêté a été pris afin de facturer, au contrevenant qui sera identifié, un forfait d'enlèvement et d'élimination (traitement), par le service technique de la commune, de leur dépôt illicite :

- un tarif forfaitaire de **100 € pour la prise en charge de dépôts sauvages d'un volume inférieur à 100 litres** par le service technique de la commune aux fins d'élimination, lorsque le contrevenant est identifié,
- un tarif forfaitaire de **300 € pour la prise en charge de dépôts sauvages d'un volume supérieur à 100 litres**, volume de déchets ne pouvant être transportés qu'à l'aide d'un véhicule par le service technique de la commune aux fins d'élimination, lorsque le contrevenant est identifié,
- un tarif au coût réel pour la prise en charge de dépôts sauvages composés de déchets autres que des déchets inertes (déchets classés dangereux) ou d'encombrants, par le service technique de la commune aux fins d'élimination, lorsque le contrevenant est identifié.





NUISANCES SONORES

Pour rappel, un arrêté municipal a été signé, applicable depuis le 23 novembre 2021.

Sont rappelées ci-dessous les principales dispositions.



**BRUITS
de voisinage**
Tous responsables
Tous concernés

• Engins utilisés par les particuliers - jardinage, bricolage.

Il est interdit d'utiliser des engins équipés de moteurs bruyants, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, etc. à moins de 100 m d'une zone habitée :

→ Les jours ouvrables avant 7 h et après 20 h

→ Les samedis avant 8 h et après 19 h et durant la pause méridienne de 12h à 14h

→ Les dimanches et jours fériés avant 9 h et après 12 h

Les travaux réalisés par les particuliers, soit sur des propriétés privées situées à moins de 100 m d'une zone habitée, soit à l'intérieur d'appartements situés dans un immeuble ou groupe d'immeubles à usage d'habitation, au moyen d'engins domestiques à moteurs thermiques ou électriques bruyants, tels que bétonnières, scies mécaniques, perceuses, raboteuses, etc. sont interdits en fonction des horaires fixés ci-dessus.



• Engins utilisés par les agriculteurs

Les matériels utilisés sur le ban de la Commune de WOLFGANTZEN pour les besoins des travaux agricoles tels que les engins servant à l'arrosage des cultures sont interdits à moins de 100 mètres de l'agglomération entre 23 heures et 6 heures.

• Habitations - Tapage nocturne.

Tout bruit excessif émanant des habitations entre 22 h et 7 h sera sanctionné, tel que le prévoit l'article R 34-8 du Code pénal.

Tout contrevenant à ces dispositions s'exposera à des sanctions, contravention et amende.



Pour tout signalement, vous pouvez appeler la Brigade Verte au 03 89 74 84 04.



« ALZHEIMER ? PARLONS-EN ! »

Manifestation gratuite sur la maladie d'Alzheimer et l'aide aux aidants

Dans le cadre de la journée mondiale de la maladie d'Alzheimer et de l'aide aux aidants, la MAIA Région Colmarienne de la Collectivité européenne d'Alsace, organise, en partenariat avec **le Comité Régional de Coordination de l'Action Sociale (CRCAS) AGIRC ARRCO et la conférence des financeurs**, une manifestation gratuite, tout public, le

Le mardi 19 septembre 2023
A la Salle Polyvalente La Vigneraie
3 rue de la Vigneraie 68920 WETTOLSHEIM
de 14h00 à 17h00

Le format de la manifestation met la parole des usagers au cœur de l'évènement avec un théâtre forum qui sera suivi par un débat animé par le Dr Jean-Marc MICHEL, médecin gériatre.

Cette manifestation s'adresse aux personnes aidantes d'une personne ayant la maladie d'Alzheimer, aux professionnels intervenant auprès de personnes âgées et à toute personne souhaitant se renseigner sur cette maladie.

L'après-midi se déroulera comme suit :

- **Théâtre-forum par la Compagnie de Théâtre de la Luciole**
- **Echanges avec Dr Jean-Marc MICHEL, médecin gériatre**
- **Village des partenaires : stands d'informations des acteurs du territoire**
- **Moment de convivialité**
- **Accueil gratuit des personnes aidées (sur inscription)**

Des professionnels prendront soin de votre proche (sur place ou en structure) ne pouvant rester seul au domicile. Ces places étant limitées, une inscription est demandée **pour le 09 septembre** au plus tard au numéro ci-dessous.

Contact pour tout renseignement et inscription pour l'accueil des aidés (au plus tard 10 jours avant) :

MAIA Région Colmarienne : 03.89.30.66.00 // secretariat_maia_colmar@alsace.eu



COMMENT PROFITER DU BONUS-VELO ?

Afin d'aider à la **transition écologique**, l'Etat a actualisé sa prime à la conversion 2023. En effet, si vous achetez un vélo classique ou à assistance électrique, vous pouvez, sous conditions, bénéficier d'une aide financière :



- Les seuils d'éligibilité ont été augmentés, à partir du 1^{er} janvier 2023 pour couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089 €, contre 13 489 € en 2022).

- Si vous êtes majeurs, domiciliés en France et que vous possédez un revenu fiscal déclaré inférieur à 14 089 €, ou encore que vous êtes en situation de handicap, vous êtes éligible à cette aide.

Les montants des aides sont disponibles sur le site : agence-france-electricite.fr/actualites/bonus-velo

Pour bénéficier de cette aide, il est nécessaire de déposer sa demande sur le site dans un délai de six mois suivant la date de facturation du vélo.

FERMETURE DU RESEAU CUIVRE

Le secteur des Télécommunications évolue. La fermeture progressive du réseau cuivre en France se concrétise afin de moderniser les réseaux internet et répondre aux nouveaux usages numériques de la population.

A partir de novembre 2024, l'ensemble des opérateurs télécoms arrêteront de commercialiser de nouvelles offres internet ou de téléphonie fixe sur le réseau cuivre de notre commune.

A partir de novembre 2025, ce sont tous les accès internet et/ou les services de téléphonie fixe encore actifs sur ce réseau qui seront définitivement coupés.

Tous les habitants de notre commune, particuliers comme entreprises, possédant encore une ligne cuivre, sont concernés par cette transition vers un nouveau réseau : celui en fibre optique déployé par ROSACE.

Pour toutes interrogations, contact : Mme Nadia BADER – 03.69.99.61.48 – n.bader@vialis.tm.fr





DEMANDE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (EX-CARTE GRISE) OU CHANGEMENT D'ADRESSE

À partir de 2023, le processus d'immatriculation des véhicules se déroule exclusivement en ligne via le site de l'ANTS :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>.

Les demandes de carte grise ne sont plus traitées par les préfectures.

Voici les options disponibles pour effectuer votre demande de carte grise :

En cas de difficultés lors des démarches en ligne, vous pouvez vous rendre dans un guichet France Services, répartis dans plus de 2 000 endroits en France, où vous serez accompagné dans vos démarches administratives, les garages agréés proposent ce service.

Si vous optez pour un service en ligne, il est important de vérifier préalablement le site. Assurez-vous que votre carte grise sera envoyée directement à votre domicile, sans intermédiaire.

Vérifiez également que le site est conforme à la réglementation en vigueur et qu'il dispose de mentions légales à jour. Ces simples précautions vous permettront d'éviter les arnaques et de vous protéger contre d'éventuelles fraudes sur internet.

En ce qui concerne le tarif de la carte grise en 2023, le seuil déclencheur du malus écologique sera réduit, ce qui entraînera une augmentation du coût de la carte grise pour les véhicules neufs les plus polluants. Renseignez-vous également auprès de votre région pour connaître les éventuelles augmentations de la taxe régionale qui peuvent impacter le prix total de la carte grise.

De plus, n'hésitez pas à consulter l'historique de votre véhicule sur ce site : historique-vehicule.net

Pour plus d'informations, vous pouvez visionner une vidéo explicative fournie par l'ANTS.



OUVERTURE DU BUREAU CNI/PASSEPORT À FESSENHEIM

Le bureau CNI/PASSEPORT, situé au 3 rue des Seigneurs 68740 FESSENHEIM, est désormais ouvert au public.

Les prises de RDV doivent se faire prioritairement sur le site Internet de la commune (www.fessenheim.fr – rubrique CNI/Passeport sur page d'accueil). Si vous rencontrez des difficultés d'accès, vous pouvez joindre le bureau CNI/PASSEPORT par téléphone au 09.78.47.54.61.





LA LETTRE CYBER en région Grand Est



avril 2023

La thématique du mois 10 mesures pour assurer sa sécurité numérique

La sécurité numérique, c'est quoi ?

La sécurité numérique désigne l'ensemble des stratégies, méthodes, solutions et outils pour protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et des ressources numériques.

1 Protégez vos accès avec des mots de passe solides :

Utilisez des mots de passe suffisamment longs et complexes (10 à 12 caractères avec lettres majuscules, minuscules, chiffres et caractères spéciaux) différents sur tous les équipements et les services auxquels vous accédez. Il est souhaitable de les changer tous les 6 mois. Vous pouvez utiliser un coffre-fort de mot de passe (Lockpass par exemple) et activer la double authentification pour renforcer votre sécurité.

2 Sauvegardez vos données régulièrement :

La **sauvegarde** sera souvent le seul moyen de retrouver vos données après une attaque, un piratage ou alors en cas de vol ou de perte de votre appareil. Effectuez cette sauvegarde en double exemplaire, dont un support sera déconnecté du réseau et protégé après la sauvegarde.

3 Appliquez les mises à jour de sécurité sur vos appareils :

Lorsque vous effectuez ces mises à jours proposées par les éditeurs, vous corrigez ainsi les failles de sécurité connues et utilisées par les pirates pour pénétrer dans votre système.

4 Utilisez un antivirus :

Un antivirus vous protégera d'une grande majorité d'attaques et de virus connus. Il existe de nombreuses solutions gratuites ou payantes suivant vos usages et les niveaux de protection recherchés.

5 N'installez que des applications officielles :

Cela limitera les risques d'installation d'une application piégée pour pirater vos équipements. Éviter les sites de téléchargements, streaming illégaux...





LA LETTRE CYBER *en région Grand Est*



mars 2023

La thématique du mois Que faire en cas de Cyberattaque

Qu'est-ce qu'une cyberattaque ?

Une cyberattaque est le fait de mettre en place un acte de malveillance envers des systèmes informatiques. L'attaque consiste à cibler différents dispositifs (ordinateurs ou serveurs), isolés ou en réseaux, reliés ou non à internet. Ce phénomène peut toucher les particuliers, les administrations et les entreprises.

Les premiers réflexes !



Alertez immédiatement votre support informatique si vous en disposez afin qu'il prenne en compte l'incident (service informatique, prestataire, personne en charge)



Isolez les systèmes attaqués afin d'éviter une propagation sur d'autres équipements



Constituez une équipe de gestion de crise afin de piloter les actions des différentes composantes concernées (Technique / R.H / Financière / Juridique....)



Tenez un registre d'événements et des actions réalisées pour pouvoir en conserver la trace à disposition des enquêteurs et tirer les enseignements de l'incident à postériori.



Préservez les preuves de l'attaque : messages reçus, machines touchées, journaux de connexion, etc...

Le pilotage de la crise !



Mettez en place des solutions de secours pour pouvoir continuer d'assurer les services indispensables. Activez vos plans de continuité et de reprise d'activité (PCA-PRA) si vous en disposez.



Déclarez le sinistre auprès de votre assureur qui peut vous dédommager voire vous apporter une assistance.



Alertez votre banque au cas où des informations permettant des transferts de fond auraient été dérobées.



Déposez plainte avant toute remédiation en fournissant les preuves récoltées.



Identifiez l'origine de l'attaque et son étendue pour éviter un nouvel incident.



Notifiez à la CNIL dans les 72H si des données personnelles ont été dérobées.



Gérez votre communication afin d'informer au plus juste vos administrés, clients, collaborateurs, partenaires et fournisseurs.





La sortie de la crise !



Faites une remise en service progressive et contrôlée après vous être assurés que le système attaqué a été corrigé de ses vulnérabilités et en surveillant son fonctionnement pour pouvoir détecter toute nouvelle attaque.



Tirez les enseignements de l'attaque et définissez les plans d'action et d'investissements techniques, organisationnels, contractuels, financiers et humains à réaliser pour pouvoir éviter ou à minima pouvoir mieux gérer la prochaine crise.

PRENEZ EN COMPTE LES RISQUES PSYCHOLOGIQUES

Une cyberattaque peut engendrer une surcharge exceptionnelle d'activité et un sentiment de sidération, d'humiliation, d'incompétence voire de culpabilité susceptible d'entacher l'efficacité de vos équipes durant la crise et même au-delà.



CONTACTS UTILES



Conseils et assistance :

Dispositif national de prévention et d'assistance aux victimes de cybermalveillance
www.cybermalveillance.gouv.fr

Notification de violation de données personnelles :

Commission nationale informatique et liberté (C.N.I.L.)
www.cnil.fr/fr/notifier-une-violation-de-donnees-personnelles

Police – Gendarmerie :

17

+ D'INFOS



internet-signalement.gouv.fr

Portail officiel de signalement des cybercrimes

FAITES-VOUS ACCOMPAGNER

Par des prestataires spécialisés en cybersécurité que vous pourrez trouver sur www.cybermalveillance.gouv.fr.



Région de gendarmerie du Grand Est

LA LETTRE CYBER en région Grand Est

Directeur de la publication : GCA S. OTTAVI
Responsable éditorial : COL A. SCHWEITZER
Rédacteurs : COL A. SCHWEITZER – MDC M. KNOBLOCH
MAJ (ER) WOLFERT

Si vous souhaitez recevoir cette lettre, envoyez un mail à :
arnaud.schweitzer@gendarmerie.interieur.gouv.fr
mathieu.knobloch@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Suivez l'actualité de la gendarmerie :





VŒUX DE LA MUNICIPALITE 2023

Belle cérémonie, vendredi soir 20 janvier 2023, mais empreinte de simplicité à l'image de son Maire, Jean-Louis HERBAUT, pour qui il s'agissait d'une première car, depuis son élection en 2020, la soirée des vœux de la commune n'avait pu être organisée en raison de la situation sanitaire. Le premier magistrat l'a promis d'emblée, son discours sera court et concis car les invités viennent avant tout pour partager un moment d'échange et de convivialité et non pour écouter de longs discours.



Effectivement, si son allocution n'a pas été des plus longues comparées à celles de certains de ses homologues, le Maire n'en a pas moins dressé un tour d'horizon complet sur la conjoncture mondiale actuelle et ses conséquences, sur l'économie nationale, sur les réalisations passées et celles à venir.

Après avoir remercié l'ensemble des forces vives du territoire présentes dans la salle des fêtes, ainsi que les membres de son Conseil municipal et les agents communaux, sans oublier les nouveaux et les anciens habitants venus en nombre, le Maire a remercié et remis un bouquet de fleurs à Mme Anita SUTTER, agent communal parti à la retraite le 31 décembre 2022. Avant le verre de l'amitié, Yvette CORNIAUX, 1^{ère} Adjointe, a tenu à mettre à l'honneur l'engagement du Maire, soutenu par son épouse, au service de la commune.



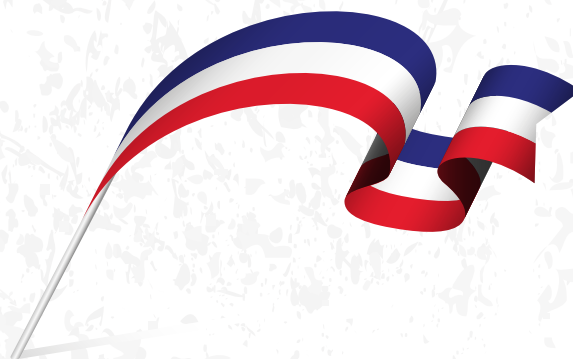


CÉRÉMONIE DU 8 MAI

La cérémonie s'est tenue devant le Monument aux morts, en présence de Monsieur le Maire Jean-Louis HERBAUT, entouré de ses adjoints, de conseillers municipaux et de public.

La cérémonie du 8 mai 2023 commémore le 78^{ème} anniversaire de la victoire de 1945 et rend hommage à tous les combattants qui ont donné leur vie pour la France durant ces années de guerre. Elle est également un hommage que la Nation doit à toute la génération de la guerre, femmes et hommes, dans sa diversité : combattants, résistants, déportés, réfractaires au STO, prisonniers, « malgré-nous », justes parmi les nations qui, en s'engageant avec courage et humilité puis en témoignant au lendemain de la guerre, sont devenus des symboles. Le 8 mai 1945 offrit la plus grande gloire du monde aux femmes et aux hommes qui n'avaient pas cédé. La Victoire leur offrit la liberté.

Le Maire a tout d'abord fait lecture du message national de M. Sébastien LECORNU, Ministre des Armées, et de Mme Patricia MIRALLES, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants. Puis, il a déposé une gerbe au pied du Monument. La sonnerie aux morts et une minute de silence ont permis un moment de recueillement solennel en souvenir de nos morts qui ont combattu et abattu le fléau nazi. L'hymne national a ensuite retenti pour clore cette cérémonie.



Tout en images



AMICALE DES POMPIERS

Soirée tartes flambées et marché aux puces.



Calendriers

L'amicale des sapeurs-pompiers de WOLFGANTZEN vous informe de leur passage au courant de la première quinzaine de décembre pour vous proposer leur calendrier. Merci de bien vouloir leur réserver un bon accueil.



Etat civil 2023



MARIAGE

03.06.2023 : M. Thierry BOURBON et Mme Anne RANVIER



DECES

22.12.2022 : Mme Maria HEUMANN

22.03.2023 : Mme Reine WITTMANN

24.04.2023 : Mme Estelle SCHULTZ

13.06.2023 : M. Henri SCHWANDER (DOYEN)

LES GRANDS ANNIVERSAIRES

Mme Jeanne LEGRAND
80 ans le 21.12.2022



Mme Jeanne LEGRAND

M. Gérard HAEFLINGER
80 ans le 10.01.2023



M. Bernard SUTTER

M. Bernard SUTTER
80 ans le 11.01.2023

Mme Erika KAMPER
80 ans le 18.01.2023



M. Jean-Louis WEYMANN

M. Jean-Louis WEYMANN
80 ans le 24.01.2023



M. et Mme HENRIQUES

M. Erwin SCHERRER
80 ans le 06.03.2023



M. Gérard HAEFLINGER

M. Orlando HENRIQUES
80 ans le 15.03.2023

Mme Emma COURREGES
95 ans le 24.03.2023

M. Bertrand WALTHER
80 ans le 04.04.2023



M. Bertrand WALTHER

M. et Mme HENRIQUES
Noces d'Or le 19.03.2023

M. et Mme STRITTMATTER
Noces d'Or le 23.03.2023



M. Erwin SCHERRER

Mairie de Wolfgantzen

35, rue Principale

03 89 72 57 70

mairie@wolfgantzen.fr

<https://www.wolfgantzen.fr>

Ouverture au public :

Lundi et vendredi de 09 h à 12 h

Mercredi de 14 h à 19 h